



Fiche de projet pour les institutions publiques

Cette fiche est remplie par une institution publique. Y est décrit la nature du projet à mettre en oeuvre, les tâches à confier à une équipe scientifique, le timing et le budget dont disposera cette équipe, les modalités d'implémentation du résultat final de l'équipe scientifique que cette institution publique mettra en place tant pour son fonctionnement propre que pour en permettre l'accès aux chercheurs et au grand public.

Informations pratiques

Nom de l'institution publique ayant introduit le projet: Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le racisme (http://www.antiracisme.be/fr/cadre_fr.htm) en collaboration avec l'INS

Nom du projet: Améliorer la connaissance de la problématique de la pauvreté en complétant l'enquête EU-SILC actuelle par une recherche additionnelle et en obtenant du matériel de recherche et des informations complémentaires concernant les groupes peu ou pas du tout représentés dans EU-SILC.

Timing des tâches scientifiques: 30 mois

Délivrables et activités de valorisation à charge de l'équipe scientifique (non compris ceux décrits dans la fiche ci-après):

- *Séminaire international* en début de projet (état de l'art) ;
- *rapport succinct* exposant la manière dont les données visées par le projet peuvent être comparées et harmonisées au niveau international/Européen. L'objet de ce rapport est de permettre à l'institution publique de traiter ses propres données dans une perspective de comparabilité internationale/européenne ;
- *activité de valorisation en fin de projet*: l'équipe fera une proposition dans son formulaire de soumission avec pour objectif de faire connaître au mieux le résultat du projet.
- *délivrables visés par le contrat de recherche*: *description du projet* (max. 25 lignes en quatre langues – français, néerlandais, anglais et allemand – pour le site web de la politique scientifique fédérale), *résumé du projet en maximum 10 pages* pour le site web de la Politique scientifique fédérale, également en quatre langues et à remettre à l'issue du projet), un *texte en français, néerlandais et anglais destiné à la Newsletter AGORA* (max. 40 lignes), *rapports intermédiaires* (maximum 2 pages, tous les 6 mois permettant de libérer les tranches de financement de l'équipe scientifique), *rapports pour le comité d'accompagnement* (voir plus loin) ;

Ces activités sont à charge du budget de l'équipe scientifique.

Déroulement du projet:

L'institution publique gère son projet et entretient donc un dialogue étroit avec l'équipe et la Politique scientifique (qui forment le *comité technique*). Le projet est accompagné par un comité d'accompagnement composé de fonctionnaires et de scientifiques. Ce comité se réunit à échéances régulières et au moins trois fois durant la durée du projet (au début, au milieu et à la fin du projet). Y est représenté des utilisateurs potentiels du résultat du projet et toute personne qui peut contribuer à faire avancer le projet. L'équipe se charge de fournir les documents pour ce comité, l'institution publique gère l'agenda et les procès-verbaux.

date de la réunion d'information (inscription une semaine à l'avance par e-mail – naji@belspo.be . A défaut d'inscription, la réunion est annulée): 13 janvier, salle 7 de la Politique scientifique fédérale, 10h00.

Le projet

1. Nom de l'institution publique

Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme – Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale , Rue Royale, 138 – 1000 Bruxelles.

Ce projet sera réalisé en étroite collaboration avec la Direction générale Statistique et Information économique (rue de Louvain 44 /46, 1000 Bruxelles).

2. Nom du projet

Améliorer la connaissance de la problématique de la pauvreté en complétant l'enquête EU-SILC actuelle par une recherche additionnelle et en obtenant du matériel de recherche et des informations complémentaires concernant les groupes peu ou pas du tout représentés dans EU-SILC.

3. Acronyme

Silc-Cut

4. Description du projet et contexte dans lequel il s'inscrit au sein de l'institution publique

a) Présentation de l'institution

Les auteurs du Rapport Général sur la Pauvreté (1994) souhaitaient un outil structurel pour la concertation sur la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est pour répondre à cette demande que le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a été créé au sein du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme par « **l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté¹** ». Le Service organise différents groupes de concertation thématique rassemblant des associations de personnes vivant dans la pauvreté et d'autres acteurs de la lutte contre la pauvreté (syndicats, mutualités, organisations de terrain, scientifiques et cætera). Les constats et les recommandations découlant de ces concertations servent de point de départ au rapport bisannuel du Service remis au président de la Conférence interministérielle sur l'intégration dans la société puis à tous les gouvernements du pays. Les rapports bisannuels se veulent des outils d'aide à la décision politique en matière de pauvreté et d'exclusion sociale.

L'accord de coopération s'intéresse aussi spécifiquement aux **indicateurs, outils importants pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale** : « *Après concertation avec le monde scientifique, les administrations et institutions compétentes, les interlocuteurs sociaux et les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, les parties signataires examineront quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs et les instruments qui peuvent être utilisés et/ou élaborés afin d'analyser l'évolution dans tous les domaines visés à l'article 2 de façon à permettre aux Autorités compétentes d'intervenir de la manière la plus adéquate* » (article 3 de l'accord de coopération). Le Service réfléchit dès lors depuis plusieurs années déjà – en collaboration avec ses partenaires, en particulier les associations de personnes vivant dans la pauvreté – à la manière de mesurer la pauvreté et l'exclusion sociale.

En 2002 a démarré le projet '**Recherche – action – formation : une autre approche des indicateurs de pauvreté**'. Pendant un an et demi, un groupe de personnes vivant dans la pauvreté, de scientifiques et de représentants d'administrations et d'institutions se sont penchés sur la problématique de la mesure de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Le rapport final présentant les résultats et les recommandations pour les thèmes 'aspects financiers', 'travail et emploi', 'mise en oeuvre des droits' et 'sentiments humains' ainsi que quelques considérations générales a été présenté en mars 2004 (www.luttepauvrete.be).

¹ Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante <http://www.luttepauvrete.be/accordcooperation.htm>

L'année 2004 a aussi vu la création d'un **groupe de concertation sur le thème de la connaissance et des indicateurs** rassemblant à nouveau des représentants des différents acteurs.

Ce groupe de concertation - élargi à d'autres - s'est aussi intéressé à la problématique de la sous-représentation des catégories pauvres dans les banques de données et a réfléchi au contenu de la présente proposition de projet Agora.

b) Description du projet

Les personnes pauvres risquent d'être sous-représentées, en particulier dans les enquêtes car celles-ci sont basées sur un échantillon. Deux phénomènes peuvent être à l'origine de cette situation :

1. La composition de l'échantillon ne correspond pas à l'ensemble de la population (autrement dit l'échantillon n'est pas représentatif) : les personnes et groupes vivant dans la pauvreté risquent plus de ne pas être repris dans l'échantillon. Les échantillons utilisés pour le PSBH (Panel démographie familiale) et actuellement pour EU-SILC aussi (statistiques sur le revenu et les conditions de vie des ménages) se basent sur le registre national des personnes physiques. De ce fait, certains groupes ne sont pas interrogés : les personnes en séjour, les personnes sans domicile fixe etc. Les personnes vivant dans un ménage collectif (par exemple une institution, un home...) figurent bien dans le registre national mais elles ne sont pas interrogées dans le cadre d'EU-SILC. Par contre, l'enquête de santé reprend dans son échantillon les personnes vivant dans une maison de repos par exemple.
2. L'absence de réponse : les personnes sélectionnées pour figurer dans l'échantillon initial ne participent pas à l'enquête. C'est surtout un problème si l'absence de réponse est le fait de certaines catégories plus que d'autres.

La présente proposition de projet concerne surtout le premier point et plus particulièrement **l'outil EU-SILC**. Cette enquête se situe dans le cadre du 'programme d'action communautaire pour encourager la coopération entre les Etats membres visant à lutter contre l'exclusion sociale' (2000). Ce programme a pour objectif de promouvoir « *la collecte et la diffusion, dans les Etats membres et au niveau de la Communauté, de statistiques comparables* ». Il définit les conditions à remplir pour le financement de techniques de collecte et la diffusion de statistiques comparables. Il s'agit en particulier d'améliorer les enquêtes et la recherche en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. EU-SILC a pour objectif général de fournir des données transversales et longitudinales à l'échelle tant nationale qu'européenne. Ces statistiques serviront à construire des indicateurs utiles, en particulier les indicateurs structurels définis par la Commission pendant le sommet de Laeken à la suite des conseils européens de Lisbonne (23 et 24 mars 2000) et de Nice (du 7 au 9 décembre 2000). Ces indicateurs doivent permettre de mesurer les avancées des Etats membres en matière d'élimination de la pauvreté et d'assurer un suivi en la matière.

Le programme EU-SILC a été lancé en Belgique en 2003, il remplace le panel communautaire de ménages (ECHIP) programmé pour la période 1994 – 2002. EU-SILC est coordonné à l'échelle fédérale par la Direction générale des Statistiques et de l'Information économique du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie.

Le problème suivant se pose donc : certaines catégories de personnes pauvres ne sont pas atteintes et interrogées dans le cadre de cet instrument EU-SILC. **Le projet Agora a pour objectif d'améliorer la connaissance de la problématique de la pauvreté en complétant l'enquête EU-SILC actuelle par une recherche additionnelle et en obtenant du matériel de recherche et des informations complémentaires concernant les groupes peu ou pas du tout représentés dans EU-SILC.**

Lors de la concertation sur cette proposition de recherche Agora, il a également été dit que ces catégories étaient absentes des banques de données de beaucoup d'administrations et n'étaient donc pas atteintes. Les représentants d'administrations ont signalé une prise de conscience croissante de ce problème et ils ont souligné qu'une recherche en la matière pouvait être très utile à leur administration.

Les résultats de recherche peuvent aussi être utilisés pour alimenter la réflexion, dans d'autres états membres, sur la sous-représentation de catégories pauvres dans leurs banques de données.

Pour respecter l'esprit de la méthode utilisée par le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale dans ses différentes concertations, ce projet doit être élaboré **en**

concertation et dialogue avec les différents acteurs : associations de personnes vivant dans la pauvreté, administrations et institutions, scientifiques.

5. Réalisation à mettre en oeuvre

a) Par l'équipe scientifique

- Etudier les possibilités d'identifier les groupes qui ne sont actuellement pas repris dans l'échantillon EU-SILC et les possibilités d'estimer leur taille ;
- examen du projet dans un contexte international/européen en vue d'harmoniser et de comparer les données. l'équipe fournira un rapport à cet égard ;
- Elaborer un projet d'échantillon en vue d'interroger ces groupes ;
- Retravailler et 'traduire' l'instrument EU-SILC dans le but de mener une enquête auprès d'un ou plusieurs de ces groupes selon des modalités adaptées à leurs conditions de vie (la décision en la matière sera prise en concertation avec les institutions publiques introduisant le projet et le comité d'accompagnement).
- Rédiger des propositions de questions supplémentaires permettant de se faire une meilleure idée des conditions de vie de ces groupes².
- Préparer une enquête pilote menée dans le cadre d'une collaboration entre le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale et la Direction générale Statistique et Information économique. Précision : l'organisation et la réalisation de l'enquête pilote (une trentaine d'interviews) n'est pas une des tâches de l'équipe de recherche, mais bien une des tâches du Service.
- Tirer les conclusions de l'enquête-pilote en vue de réaliser une enquête à la taille requise.
- Exploiter le matériau récolté lors de l'enquête et interpréter les résultats.

Durant la recherche, il est demandé à l'équipe de recherche de mettre à profit, de manière optimale, les possibilités pour les différents acteurs (associations de personnes vivant dans la pauvreté, scientifiques, administrations...) de participer à l'élaboration et au suivi de la recherche.

b) Par l'institution publique

1. *en préalable à la recherche proprement dite*

Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale prendra les initiatives qui s'imposent pour garantir le financement d'une enquête à intervalles réguliers sur la base des résultats du projet de recherche Agora. L'équipe scientifique fera, durant la période de recherche, une proposition quant aux groupes supplémentaires à interroger, au nombre d'enquêtes supplémentaires nécessaires et à leur fréquence.

2. *En cours de projet*

- Soutien aux activités de recherche et pilotage en étroite collaboration avec la Direction générale Statistique et Information économique. Le Service associera étroitement à la recherche les différents acteurs qu'il consulte dans le cadre de ses missions.
- L'organisation et la réalisation de l'enquête pilote sont de la responsabilité du Service, avec l'appui de la Direction générale Statistique et Information économique.

6. Produit final attendu

a) de l'équipe scientifique

- Rapport sur les possibilités d'identifier les groupes non atteints et les possibilités d'évaluer leur ampleur.
- Projet d'échantillon en vue d'une enquête auprès de ces groupes.

² Ce matériau peut aussi être utile à l'avenir, au moment où il y aura place pour des questions supplémentaires dans l'enquête EU-SILC.

- Propositions relatives à une 'traduction' de l'enquête EU-SILC à destination de ces groupes et à la forme de cette enquête (compte tenu des conditions de vie desdits groupes).
- Rapport sur les résultats et conclusions relatives à l'enquête-pilote.
- Recommandations pour l'enquête définitive.
- Rapport sur la base de l'exploitation et de l'interprétation des résultats d'une première enquête. Rédaction d'un rapport final, comportant les données traitées.

b) Pour l'institution publique

Grâce à ces enquêtes complémentaires, le Service aura une meilleure idée de la problématique de la pauvreté, ce qui l'aidera à remplir ses missions.

7. Valorisation du produit final

a) Pour l'institution publique : intégration du produit final dans son fonctionnement propre.

Grâce à ces enquêtes complémentaires, le Service aura une meilleure idée de la problématique de la pauvreté auprès des groupes interrogés, ce qui l'aidera à remplir ses missions. Les résultats de l'enquête seront systématiquement utilisés :

- dans les différents groupes de concertation du Service ;
- au sein du groupe de concertation « connaissance et indicateurs », dans lequel divers acteurs (associations de pauvres, services et institutions, scientifiques) travailleront sur l'interprétation et la communication de chiffres relatifs à la pauvreté ;
- dans le rapport bisannuel du Service qui est transmis tous les deux ans à tous les Gouvernements du pays.

La Direction générale Statistique et Information économique disposera de nouvelles données qui constituent un complément important aux données de l'enquête EU-SILC.

b) Pour le 'public' : modalités et conditions d'accès pour le monde scientifique et pour le grand public

- La recherche méthodologique sur les possibilités d'atteindre ces groupes pourra être exploitée ultérieurement au sein des différentes administrations voulant entreprendre des projets allant dans ce sens.
- Le matériau de recherche donnera aux scientifiques la possibilité d'une meilleure vue sur la situation de pauvreté des groupes concernés, et les soutiendra dans des recherches ultérieures.
- Le grand public disposera d'informations secondaires émanant des différentes instances utilisant EU-SILC dans le cadre de leurs missions (SPF Sécurité sociale³ ; Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale). L'accès aux données brutes se fera selon la procédure prévue au sein de la Direction générale des Statistiques et des informations économiques.
- Un rapport final, comportant les données traitées, sera mis à disposition.

8. Timing, planning des tâches

a) Timing des activités

1 septembre 2006 – 28 février 2009

b) Planning des activités : phasage des étapes du travail

1. *Pour l'équipe scientifique*

- Familiarisation à la problématique : 1 mois.

³ Le SPF Sécurité sociale coordonne un groupe de travail 'indicateurs' dans le cadre du plan d'action national inclusion sociale (PANincl.). Les résultats du présent projet Agora peuvent constituer un apport intéressant pour l'annexe du PANincl. relative aux indicateurs.

- Recherche sur l'identification des groupes et l'estimation de leur ampleur : 3 mois.
- Traduction de l'instrument EU-SILC : 6 mois.
- Elaboration de l'enquête-pilote : 3 mois.
- Exécution de l'enquête pilote : 1 mois
- Interprétation de l'enquête-pilote : 2 mois.
- Elaboration et réalisation de l'enquête : 7 mois.
- Exploitation de l'enquête : 4 mois.
- Rapport et traduction : 3 mois.

Remarque : en élaborant ce planning, nous avons essayé de tenir compte de la difficulté d'atteindre les groupes cibles et de l'objectif d'une participation maximale de différents acteurs au processus de recherche.

2. Pour l'institution publique

Même timing : le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale sera fortement impliqué dans ces travaux et il apportera en particulier son soutien aux différents acteurs pour qu'ils puissent participer à la recherche.

9. Conditions particulières

a) Suggestions de composition du comité d'accompagnement

Des associations dans lesquelles des personnes pauvres prennent la parole ; des services et instances actives dans la lutte contre la pauvreté (CPAS, mutualités,...) ; instituts de recherche ; le SPP Politique scientifique, le SPF Sécurité sociale et institutions publiques de Sécurité sociale ; le SPP Intégration sociale ; le SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie (Direction générale Statistique et Information économique) ; le SPF Emploi, travail et concertation sociale, la Banque carrefour ; les services 'statistiques' des Régions ; le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale).

b) Clause de confidentialité éventuelle

Pas d'application

c) Présence éventuelle de l'équipe au sein de l'institution

Est en tout cas prévue une étroite collaboration avec le Service (en ce qui concerne la connaissance des groupes impliqués et l'implication des différents acteurs) et avec la Direction générale Statistique et Information économique (en ce qui concerne le contenu et la traduction de l'instrument EU-SILC ainsi que l'harmonisation des résultats de l'enquête avec les résultats actuels d'EU-SILC).

d) Autres

- L'équipe de recherche sera particulièrement attentive aux possibilités de participer à l'élaboration et au suivi de la recherche (avec le soutien du Service).
- Une collaboration entre différents instituts de recherche des différentes régions du pays est recommandée.